

COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE 2021

Le vendredi 1er octobre deux mille vingt et un à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**.

Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
96	36+16	52
Quorum		49
Total des voix (P56 +R16)		72
Majorité absolue		37

ETAIENT PRESENTS :

26 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M.	Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Mme.	Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
M.	Jean-Marc BALDI, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Marylène BONFILLON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence
MM.	Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Claude CHEILAN, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Benoit DUFAY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Olivier FREGEAC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mme.	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM.	René JAUFFRET, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Jacques NATTA, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
	Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Jean-Luc PERIN, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
	André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Jean-Pierre SERRUS, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Patrick ROUILLES, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Jean-Pierre TEMPLIER, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch
	Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

5 représentants des départements disposant de 5 voix chacun :

M.	Jacky GERARD, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône
Mmes.	Elisabeth JACQUES, déléguée du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
	Marion MAGNAN, déléguée du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
M.	Christian MOUNIER, délégué du Conseil Départemental de Vaucluse
Mme.	Noëlle TRINQUIER, déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse

5 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

- M.** **Jean-Marc LUNEL**, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants
- Mme.** **Marie-Christine LAZARO**, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- MM.** **Thomas ARCAMONE**, délégué de Peyrolles en Provence, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- Vincent DAVAL**, délégué de Mallemort, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- Mme.** **Sabrina LAMBERT**, déléguée de Châteaurenard, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants

ETAIENT REPRESENTES :16 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- MM.** **Jean-Michel ARNAUD**, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Yves WIGT
- Yvan BOURELLY**, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par David FOURNIER
- Gérard DAUDET**, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Roland CARLIER
- Philippe GINOUX**, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Olivier FREGEAC
- Philippe IZOARD**, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par Pierre-Yves VADOT
- Olivier LEDEY**, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Gérard PAUL
- Juan MORENO**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon Jacques NATTA
- Franck PERARD**, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch par Jean-Pierre TEMPLIER
- Roger PELLENC**, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Jean-Pierre SERRUS
- Michel PARTAGE**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jean-Louis ROBERT
- Mme.** **Isabelle PORTEFAIX**, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Fabrice MARTINEZ-TOCABENS
- MM.** **Gilles MEGIS**, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par René JAUFFRET
- Gérard JUSTINESY**, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par André ROUSSET
- Jacques FORTOUL**, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Marie-Laurence ANZALONE
- Rémy ODDOU**, délégué de Lettret, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants par Vincent DAVAL
- Mme.** **Nathalie VANNI**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Yves PICARDA

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

- Mme** **Véronique BOUTEILLE**, SMAVD
- M.** **Gilles BRIERE**, Conseil Départemental de Vaucluse
- Mme.** **Frédéric COUTAZ**, SMAVD
- MM.** **Odilon DESMOULINS**, SMAVD
- Christian DODDOLI**, SMAVD
- Christian PAPUT**, Commune de Tallard
- Julien GOBERT**, SMAVD
- Bertrand JACOPIN**, SMAVD
- Olivier NALBONE**, Région Sud

Délibération N° 2021-55
Formation Générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE 2021

Gestion écologique – programme de travaux sur les espèces invasives 2022 - 2024

Les renouées du Japon sont des plantes invasives très problématiques sur les cours d'eau. Sur le bassin de la Durance, elles ont été introduites de longue date dans la région de Gap mais aussi de Pertuis et ont infesté de nombreux secteurs sur les bords de la Luye et de l'Eze, deux affluents de la Durance et ponctuellement sur Volonne.

Sur la Luye, les crues les ont propagées jusqu'à la confluence avec la Durance, où elles ont été signalées dès 2004. La crue de mai 2008 a provoqué d'importantes érosions de berge et disséminé les renouées du Japon.

Un premier chantier d'éradication des massifs les plus proches du lit de la Luye et de la Durance a été conduit par EDF, en partenariat avec le SMAVD et l'Agence de l'eau en 2011, pour minimiser la propagation de la plante lors des lâchers d'eau liés à l'arrêt de file du canal de Curbans. Toutefois, plus d'un tiers des massifs (les plus éloignés des lits des cours d'eau) étaient encore en place sur le secteur. C'est pourquoi des travaux complémentaires ont été réalisés à l'automne 2015 afin de finaliser l'éradication des pieds de Renouée présents à la confluence de la Luye.

Ce chantier a été mis en œuvre selon la même technique qu'en 2011, à savoir l'extraction des rhizomes de Renouée et du volume de matériaux infestés, le broyage et le bâchage tout au long de la saison végétative, afin d'obtenir leur pourrissement intégral pendant 3 ans. Afin de garantir le succès de l'opération, il est nécessaire de poursuivre l'arrachage manuel des quelques pieds de Renouée qui repoussent sur quelques zones d'excavations. Il est proposé de poursuivre ce travail annuellement pendant 3 ans.

Le budget estimatif de ces opérations d'arrachage manuel est de l'ordre de 5 000 € soit 15 000 € HT sur 3 ans. Le partenaire financier de ces opérations est l'Agence de l'Eau, le SMAVD assumant une part d'autofinancement.

Un plan de financement initialement envisagé prévoyait un cofinancement de 40% de la Région. Mais cette opération ne s'avère finalement pas éligible au titre de la convention financière liant le SMAVD et la Région. A ce stade seul un cofinancement de l'Agence de l'eau est envisageable à hauteur de 30% soit 4 500 euros.

Il reste à la charge du SMAVD un cofinancement de 70% soit 10 500 euros sur 3 ans. Une sollicitation d'autres financeurs est en cours, notamment auprès d'EDF.

**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

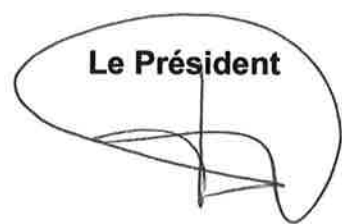
- APPROUVE le programme de travaux sur les espèces invasives 2022-2024 ;
- AUTORISE le Président à solliciter le financement tel que susmentionné auprès des partenaires identifiés et à signer toutes les pièces à intervenir dans ce cadre.

CERTIFIÉ EXECUTOIRE, LE 11 OCT. 2021

Le Président

Yves WIGT



Le Président

Yves WIGT



Stratégie de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes sur la Durance

Mise à jour aout 2021

Introduction

Les espèces invasives (ou espèces exotiques envahissantes) sont considérées aujourd'hui comme l'une des principales causes du déclin de la biodiversité, avec la fragmentation des milieux naturels, la surexploitation des ressources naturelles, le changement climatique, les pollutions diverses, etc. Ces espèces menacent les espèces locales, les écosystèmes et les services qu'ils rendent et engendrent par la même occasion d'importants dégâts écologiques, économiques et sanitaires.

Les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes de Durance

La flore de la vallée de la Durance est, au niveau spécifique, indigène à 86 % et 237 espèces exogènes ont été répertoriées, dont 216 sont actuellement confirmées.

A titre de comparaison ce taux d'espèces indigènes est de 72 % pour l'ensemble de la région PACA (CBN, 2013).

Parmi les taxons naturalisés¹, ou risquant de le devenir, figurent 100 espèces connues pour leur caractère envahissant (phénomène des invasions biologiques). Elles peuvent, si leur développement devient conséquent, porter atteinte aux écosystèmes naturels et aux espèces indigènes principalement par compétition pour l'espace et les ressources.

Les milieux régulièrement remaniés (zone de chantiers, bords de rivières...), en offrant des espaces (niches) disponibles, sont particulièrement favorables à l'implantation des espèces exogènes. Dans le cas particulier des espèces envahissantes, leur fort potentiel de dispersion ou de propagation leur offre un atout important pour s'implanter rapidement dans ce



Figure 1 La Durance (JARJAYE 05)

¹ Taxon naturalisé : « taxon capable de s'implanter sans action volontaire de l'homme, de former des populations autonomes (se reproduisant sexuellement ou par voie végétative) et de persister sur plusieurs générations, c'est-à-dire au moins 10 ans, sans intervention directe de l'homme ».

contexte et entrer en compétition direct avec la flore indigène. Le lit mineur de la Durance, du fait de crues régulières, héberge des communautés végétales pionnières, annuellement remaniées. Par ailleurs, la disponibilité d'espaces à coloniser associée à une disponibilité en eau non contraignante fait des milieux rivulaires des espaces particulièrement fragiles et sensibles aux invasions végétales.

En se basant sur un travail de hiérarchisation des espèces introduites selon leur risque de prolifération en région PACA (CBNA-CBNMed, cf. tableau ci-dessous), plusieurs espèces en Durance doivent d'ores et déjà faire l'objet d'une attention particulière (*Reynoutria japonica*, *Ailanthus altissima*, *Amorpha fruticosa*, *Cortaderia selloana*...). Une éradication précoce après détection de foyers d'introductions reste un des modes de gestion parmi les plus efficaces. Une réflexion sur les facteurs stimulant l'expansion de ces espèces (mode de gestion des milieux par exemple) doit également être menée.

Cette hiérarchisation s'est faite selon la nomenclature élaborée par le CBN Med en 2020 :

Catégories	Définitions	Statuts
Majeure	Espèce végétale exotique assez fréquemment à fréquemment présente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement supérieur à 50%	Espèce végétale exotique envahissante (EVEE)
Modérée	Espèce végétale exotique assez fréquemment à fréquemment présente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement inférieur à 5% et parfois supérieur à 25%	
Émergente	Espèce végétale exotique peu fréquente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement supérieur à 50%	
Alerte	Espèce végétale exotique peu fréquente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement dans ses aires de présence soit toujours inférieur à 5% soit régulièrement inférieur à 5% et parfois supérieur à 25%. De plus, cette espèce est citée comme envahissante ailleurs* et a un risque de prolifération intermédiaire à élevé (d'après Weber & Gut modifié).	Espèce végétale exotique potentiellement envahissante (EVEpotE)
Prévention	Espèce végétale exotique a priori absente du territoire considéré, citée comme envahissante ailleurs* et ayant un risque intermédiaire à élevé de prolifération (d'après Weber & Gut modifié).	
Absente	Espèce végétale exotique a priori absente du territoire considéré, avec un faible risque de prolifération (d'après Weber & Gut modifié) ou un risque non évalué.	Espèce végétale exotique non envahissante
Ø (espèce exotique)	Espèce végétale exotique confirmée sur le territoire considéré mais ne présentant pas de caractère envahissant (EVEE) ou potentiellement envahissant (EVEpotE).	

Les actions réalisées

Le DOCOB Natura 2000 de la Durance (2012) identifie comme prioritaire la question des espèces invasives : L'Action B.5 - *Expérimenter des méthodes de lutte contre les espèces de flore envahissantes*, prévoit notamment (en priorité 1) de poursuivre les travaux d'éradication de la Renouée du Japon : La Renouée du Japon est pour le moment très peu établie sur la Durance, elle fait donc partie des espèces pour lesquelles une stratégie de contrôle à l'échelle du site reste envisageable. Pour les autres espèces (Solidage, Buddleia...), au regard de leur extension et de la surface du site Natura 2000 (près de 20 000 ha), des opérations de traitement n'ont pas semblé réalisables. Une veille de leur niveau de prolifération (signalement de nouvelles colonies) est néanmoins opérée au gré des prospections aléatoires réalisées dans le cadre de diagnostics floristiques divers (études réglementaires, plans de gestion, suivis floristiques...). L'ensemble des données produites est intégré dans la base de données SILENE. Par ailleurs, la question des EVEE est systématiquement prise en compte dans chaque projet en fonction des menaces qu'elles peuvent faire peser localement. Elles sont particulièrement prises en compte, par exemple, lors des travaux d'essartements menés par EDF et font l'objet d'adaptations de gestion régulières (enfouissement de la Canne de Provence, évitement du Buddleia, lavage des engins de chantier...).



Figure 2. Travaux d'enfouissement de Cannes de Provence sous la ligne RTE

- **Cas spécifique du traitement de la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)**

Sur les trois stations significatives de de la Durance, deux ont fait l'objet de campagnes d'éradication de la Renouée du Japon. Il s'agit des deux secteurs les plus importants en termes de surface :

- A la confluence de la Luye et de la Durance (commune de Lettret - 05) : un premier chantier a été réalisé en 2011 sous maîtrise d'ouvrage EDF, en partenariat avec le SMAVD et l'Agence de l'eau sur les massifs les plus proches des bords de rivière. L'objectif était de minimiser la propagation de la plante lors des lâchers d'eau liés à l'arrêt de file du canal de Curbans. Toutefois, plus d'un tiers des massifs (les plus éloignés des lits des cours d'eau) restaient à traiter. Les travaux complémentaires ont été réalisés à l'automne 2015 sous maîtrise d'ouvrage SMAVD. L'ensemble des stations connues de Renouée a ainsi été traité au niveau de la confluence. A l'issue de ces campagnes massives d'éradication, des visites de contrôle et le traitement manuel de repousses restent néanmoins nécessaires. En effet, le moindre petit bout de rhizome peut permettre à la plante de repousser.

- Dans le secteur de la confluence de l'Eze (commune de Pertuis-84) : Une opération similaire a été menée en 2017 sous maîtrise d'ouvrage EDF qui a permis d'éradiquer complètement l'espèce.

Sur la commune de Volonne (04), une importante colonie est maintenant bien connue. Il s'agit de la troisième en termes de surface et de dynamique d'expansion pour le site Natura 2000. La mise en œuvre de campagnes d'éradication est en cours d'organisation.



Figure 2. Travaux d'éradication de la Renouée

- **Cas spécifique du traitement de l'Hydrocotyle de Buenos Aires (*Hydrocotyle bonariensis*)**

L'Hydrocotyle a fait l'objet d'un signalement à Chateaufrenard en 2016. Il s'agissait de la première station découverte en France et donc n'avait pas fait l'objet de bioévaluation de la part du CBN. Compte tenu du caractère très envahissant d'une espèce proche dans l'ouest de la France, elle a été immédiatement traitée par le SMAVD (traitement à la pelle mécanique et export des rémanents infestés). Le suivi de la station réalisé par le CBN et NB Consultant ne montre, à ce jour, aucune nouvelle repousse.

Les Espèces Animales Exotiques Envahissantes de Durance

En ce qui concerne les espèces animales invasives, l'état des connaissances est plus disparate. Certaines espèces à caractère envahissant sont néanmoins connues de longue date du site N2000 de la Durance ou à proximité. D'autres sont des découvertes récentes.

En l'absence de stratégie régionale, le classement des espèces en catégorie de menace n'a jamais été réalisé.

Une expertise réalisée par le SMAVD permet néanmoins d'avoir une ébauche de liste de plus de 20 espèces exotiques envahissantes qu'il conviendra de compléter. Parmi les plus problématiques pour le maintien de la biodiversité, citons par exemple le *Pseudorasbora* ou le Gobie à tâche noire. La découverte de ce Gobie en 2017 sur une gravière de l'Asse puis dans le lac de Sainte Croix en 2019 est très préoccupant pour l'écosystème Durancien. Une étude menée par le SMAAB doit explorer les solutions techniques d'éradication de l'espèce.

L'enquête réalisée par le CEN PACA et l'ARBE sur les espèces faunistiques exotiques envahissantes en PACA devrait permettre d'élaborer à terme une stratégie régionale d'actions concernant la faune exotique et éventuellement amorcer des actions spécifiques sur certaines d'entre elles.

Perspectives



Figure 3 Repousse de
Renouée du Japon

La poursuite des actions sur la Renouée du Japon reste prioritaire afin de finaliser l'éradication de l'espèce en Durance (station de Volonne à traiter) et pour s'assurer que les stations traitées ne soient pas recolonisées (veille et arrachage manuel).

Au regard des nouvelles connaissances acquises, il conviendrait de réévaluer la pertinence des actions possibles sur certaines EVEC non mises en lumière par le passé (DOCOB notamment) et d'analyser les enjeux à développer des actions pour la faune.

Notons également que d'autres compartiments biologiques sont à évaluer. En effet, dans le cadre de suivi sur les diatomées de Durance, la MRE a décelé la présence de *Didymosphenia geminata*, également appelée « morve des rochers », une espèce de diatomées qui produit des nuisances en développant des efflorescences algales dans l'eau des rivières.

Liste des espèces Espèces Végétales Exotiques Envahissantes ou Potentiellement Envahissantes de Durance (mise à jour SMAVD 2021)

cd_ref	Espèces	Catégorie Med 2020	Catégorie Alpin 2020	Catégorie PACA 2020
70684	Abutilon theophrasti Medik., 1787	Alerte	Prévention	Alerte
79766	Acer negundo L., 1753	Moderée	Alerte	Maisons
79877	Achillea crithmifolia Waldst. & Kil., 1802	Alerte	Absente	Emergente
79890	Achillea filipendulina Lam., 1783	Alerte	Absente	Alerte
80824	Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Maisons	Maisons	Maisons
81567	Alnus cordata (Loisel.) Duby, 1828	Alerte	Alerte	Alerte
81865	Amaranthus albus L., 1759	Moderée	Alerte	Moderée
81963	Amaranthus bioides S. Watson, 1877	Alerte	Prévention	Alerte
81978	Amaranthus deflexus L., 1771	Moderée	Prévention	Moderée
81992	Amaranthus hybridus L., 1753	Moderée	Moderée	Moderée
82080	Ambrosia artemisiifolia L., 1753	Moderée	Maisons	Maisons
82164	Amorpha fruticosa L., 1753	Maisons	Absente	Maisons
83638	Artemisia annua L., 1753	Moderée	Prévention	Moderée
94057	Artemisia veriorium Lamotte, 1877	Maisons	Maisons	Maisons
85474	Baccharis halimifolia L., 1753	Maisons	Alps (REG)	Maisons
85763	Berberis aquifolium Pursh, 1814	Alerte	Alerte	Alerte
85957	Bidens frondosa L., 1753	Moderée	Prévention	Maisons
85981	Bidens subalternans DC., 1836	Alerte	Absente	Alerte
86167	Bothriochloa barbinodis (Lag.) Herter, 1940	Moderée	Prévention	Alerte
86513	Bromopsis inermis (Leyss.) Holub, 1973	Maisons	Maisons	Maisons
86564	Bromus cathericus Vahl, 1791	Moderée	Alerte	Moderée
86817	Broussonetia papyrifera (L.) Vent., 1799	Moderée	Prévention	Moderée
86869	Buddleja davidii Franch., 1887	Moderée	Maisons	Maisons
717122	Cenchrus longisetus M.C. Johnst., 1963	Emergente	Absente	Emergente
89581	Centaurea diffusa Lam., 1785	Alerte	Absente	Alerte
92572	Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. &	Maisons	Prévention	Maisons
717150	Colonastrum coriaceum Franch., 1890	Alerte	Absente	Alerte
93020	Crepis bursifolia L., 1753	Moderée	Absente	Moderée
93613	Cuscuta campestris Yunck., 1932	Moderée	Prévention	Moderée
93734	Cydonia oblonga Mill., 1768	Maisons	Alerte	Maisons
93923	Cyperus eragrostis Lam., 1791	Maisons	Prévention	Maisons
93938	Cyperus glomeratus L., 1756	Alerte	Absente	Alerte
94489	Datura stramonium L., 1753	Moderée	Alerte	Moderée
611231	Datura wrightii Regel, 1859	Alerte	Prévention	Alerte
94972	Digitaria ciliaris (Retz.) Koeler, 1802	Emergente	Absente	Emergente
95048	Diospyros lotus L., 1753	Alerte	Prévention	Alerte
611753	Dysphania ambrosioides (L.) Mosyakin & Clemar	Moderée	Absente	Moderée
95831	Elaeagnus angustifolia L., 1753	Maisons	Prévention	Maisons
95690	Eloëa canadensis Michx., 1803	Emergente	Emergente	Emergente
96644	Eragrostis virescens J. Presl, 1830	Alerte	Alerte	Alerte
96739	Eriogon annuus (L.) Desf., 1804	Moderée	Moderée	Moderée
96746	Eriogon bonariensis L., 1753	Moderée	Prévention	Moderée
96749	Eriogon canadensis L., 1753	Moderée	Moderée	Moderée
611690	Eriogon floribundus (Kunth) Sch. Bip., 1865	Alerte	Absente	Alerte
96814	Eriogon sumatrensis Retz., 1810	Moderée	Alerte	Moderée
97571	Euphorbia maculata L., 1753	Maisons	Alerte	Maisons
97623	Euphorbia prostrata Aiton, 1789	Moderée	Alerte	Moderée
97666	Euphorbia serpens Kunth, 1817	Moderée	Absente	Moderée
97961	Fallopia baldschuanica (Regel) Holub, 1971	Emergente	Emergente	Emergente
96359	Galinoga quadriradiata Ruiz & Pav., 1798	Alerte	Alerte	Alerte
101055	Helianthus tuberosus L., 1753	Moderée	Alerte	Maisons
101056	Helianthus x laetiflorus Pers., 1807	Moderée	Alerte	Maisons
103543	Impatiens balfourii Hook.f., 1903	Moderée	Emergente	Emergente
103547	Impatiens glandulifera Royle, 1833	Alerte	Emergente	Alerte
105433	Lemma minuta Kunth, 1816	Emergente	Prévention	Emergente
105960	Ligustrum lucidum W.T. Aiton, 1810	Moderée	Prévention	Moderée
106571	Lonicera japonica Thunb., 1784	Maisons	Prévention	Maisons
612514	Ludwigia peploides subsp. montevidensis (Spreng)	Maisons	Prévention	Maisons
106965	Lycium barbarum L., 1753	Emergente	Prévention	Emergente
106969	Lycium europaeum L., 1753	Emergente	Prévention	Emergente
107446	Muticaria discoides DC., 1838	Alerte	Moderée	Moderée
109141	Myriophyllum aquaticum (Vell.) Verdc., 1973	Emergente	Prévention	Emergente
137965	Najas marina subsp. armata (H.Lindb.) Horn, 1955	Emergente	Absente	Emergente
109926	Oenothera glazioviana Michx., 1875	Moderée	Alerte	Moderée
109974	Oenothera villosa Thunb., 1794	Alerte	Absente	Alerte
111863	Oxalis articulata Savigny, 1798	Moderée	Prévention	Moderée
112111	Panicum capillare L., 1753	Moderée	Alerte	Moderée
112130	Panicum dichotomiflorum Michx., 1803	Alerte	Prévention	Alerte
112195	Panicum milaceum L., 1753	Alerte	Absente	Alerte
112463	Parthenocissus inserta (A. Kern.) Fritsch, 1922	Maisons	Alerte	Maisons
112482	Paspalum dilatatum Poir., 1804	Maisons	Alerte	Maisons
112483	Paspalum distichum L., 1759	Maisons	Prévention	Maisons
112712	Periploca graeca L., 1753	Emergente	Prévention	Emergente
112790	Potatilles pyrenaicus (L.) López, 1986	Moderée	Alerte	Moderée
113418	Phytolacca americana L., 1753	Moderée	Alerte	Moderée
447733	Pistia stratiotes L., 1753	Emergente	Absente	Emergente
118089	Prunus laurocerasus L., 1753	Alerte	Alerte	Alerte
116485	Pyracantha coccinea M. Roem., 1847	Moderée	Alerte	Moderée
117503	Reynoutria japonica Houtt., 1777	Alerte	Maisons	Maisons
117507	Reynoutria x bohemica Chrték & Chrtková, 1983	Emergente	Emergente	Emergente
117860	Robinia pseudoacacia L., 1753	Moderée	Maisons	Maisons
119474	Rumex crispus DC., 1813	Emergente	Absente	Emergente
119854	Sagittaria latifolia Willd., 1805	Alerte	Absente	Alerte
120582	Salpichroa organifolia (Lam.) Baill., 1888	Alerte	Absente	Emergente
120691	Salvia sclarea L., 1753	Moderée	Alerte	Alerte
122630	Senecio inaequidens DC., 1838	Moderée	Alerte	Moderée
123138	Setaria parviflora (Poir.) Kerguelen, 1987	Alerte	Absente	Alerte
124025	Solanum chenopodioides Lam., 1794	Moderée	Prévention	Moderée
124168	Solidago gigantea Aiton, 1789	Maisons	Maisons	Maisons
124719	Sporobolus indicus (L.) R.Br., 1810	Emergente	Prévention	Emergente
124730	Sporobolus vaginiflorus (Torr. ex A. Gray) Aif. Wood	Alerte	Emergente	Emergente
125333	Symphytotrichum squamatum (Spreng.) G.L. Nesom	Maisons	Prévention	Maisons
125337	Symphytotrichum x salignum (Willd.) G.L. Nesom,	Maisons	Emergente	Maisons
125459	Tanacetum cinerariifolium (Trevir.) Sch. Bip., 184	Alerte	Absente	Alerte
126829	Tordylium apulum L., 1753	Emergente	Absente	Emergente
128956	Veronica persica Poir., 1808	Moderée	Moderée	Moderée
129659	Vitis riparia Michx., 1803	Maisons	Absente	Maisons
612629	Xanthium orientale subsp. italicum (Moretii) Greuter	Moderée	Absente	Moderée
130491	Xanthium spinosum L., 1753	Moderée	Prévention	Moderée
130584	Yucca gloriosa L., 1753	Moderée	Absente	Moderée

Pré-Liste des Espèces Animales Exotiques Envahissantes ou potentiellement Envahissantes de Durance (SMAVD 2021)

- Le Ragondin (*Myocastor coypus*)
- Le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*)
- Le Pseudorasbora (*Pseudorasbora parva*)
- Le Gobie à tache noire (*Neogobius melanostomus*)
- Le Poisson-chat (*Ameiurus melas*)
- Le Silure glane (*Silurus glanis*)
- La Perche soleil (*Lepomis gibbosus*)
- La Gambusie (*Gambusia affinis*)
- La Tortue à tempes rouge (*Trachemys scripta elegans*)
- La Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*)
- L'Aselle (*Asellus aquaticus*)
- L'Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*)
- L'Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*)
- L'Ecrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*)
- L'Ecrevisse à pattes grêles (*Astacus leptodactylus*)
- Le Frelon asiatique (*Vespa velutina*)
- Le Moustique tigre (*Aedes albopictus*)
- L'Anodonte chinoise (*Sinanodonta woodiana*)
- La Moule zébrée (*Dreissena polymorpha*)
- La Moule quagga (*Dreissena rostriformis bugensis*, ou *Dreissena bugensis*)
- La Corbicule asiatique (*Corbicula fluminea*)
- L'Hydrobie des antipodes (*Potamopyrgus antipodarum*)
- Xironogiton sp.

...